

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2020-2021/2
Titre	CESS professionnel
Matière	Mathématique

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématique

Volume horaire : 2h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

●●● Programme

Vous devez vous référer au nouveau programme.

Le numéro du programme : 481P/2017/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/481P-2017-240%20.pdf>

Dans la partie intitulée « Mathématiques de base » (2 périodes/semaine), seule la matière de la septième année vous concerne **c'est à dire les pages 19 à 24 du Corpus (MB32 UAA3 Statistique et probabilité)**.

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures maximum

●●● Matériel

Matériel requis : calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur, compas.

Matériel autorisé : matériel scolaire de base.

Matériel refusé : calculatrice graphique, calculatrice programmable.

III. Évaluation et sanction des études

●●● Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.